la recommande à l'attention des travailleurs ».

A L'INSTITUT TURGOT

Après la cérémonie d'inauguration, le ministre et sa suite visitent les différents pavillons et stands de l'exposition, puis se rendant à l'école pratique du Commerce et de l'Industrie, située rue du Collège et connue à Roubaix, sous le nom d'Institut Turgot.

M. Massé s'est montré enchanté de sa visite et sa satisfaction s'est traduite par l'octroi d'un jour de congé aux élèves de l'Institut Turgot et de l'Institut Sévigné, qui seront en vacances aujourd'hui lundi.

LE BANQUET A L'HOTEL DE VILLE

A 6 heures et demie, un grand banquet réunissait environ trois cents convives, à l'Hôtel de Ville, dans la salle Pierre de Roubaix.

A l'heure des toasts, M. Vincent, préfet du Nord ; M. Motte, maire de Roubaix ; M. Hayez, sénateur ; M. Vancauwenberghe, président du Conseil général ; M. Mathon, président du Comité organisateur de l'Exposition ; M. Francotte, ancien ministre belge ; M. Legrand, président de la Chambre de Commerce de Paris ; M. Hetzel, vice-président du Comité des expositions à l'étranger ; M. Llobet, consul de la République Argentine, ont pris successivement la parole.

Le ministre du Commerce a répondu en un langage très simple qui a achevé de lui conquérir toutes les sympathies et a distribué les décorations suivantes :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Jules Langlois, inspecteur départemental de l'enseignement technique, à Lille ; Adolphe Piolaine, administrateur du Bureau de bienfaisance de Lille ; Paul Duvillier, Eugène Chuffart.

Palmes Académiques : Emile Joly, attaché au service de contrôle du chemin de fer de la Compagnie d'Anzin ; Victor Kerkove, manufacturier à Roubaix ; Eloi Vankerke, professeur de musique à Lille ; Alexis Detroy, membre fondateur de la Société des Agriculteurs, à Lille ; Léon Hannicot, employé de commerce à Lille ; Alexandre Peliez ; Auguste Duquenne ; Henri Dreyfus.

Mérite Agricole : Renaud, agent général de la maison Pernod, à Lille.

Médailles de la Mutualité : Albert Delantoy.

Mention honorable de la Mutualité : Ferdinand Gossart.

Le Premier Mai

A PARIS

Mesures décidées par l'Union des Syndicats

POUR ASSURER LE CALME — LES « CHARGES DE BESOGNE ». — LA MARCHE DES CORTEGES

Paris, 30 avril. — La manifestation du Premier Mai, décidée par les syndicats, aura lieu demain, malgré l'opposition du gouvernement.

La mobilisation de troupes et de forces policières laisse indifférents les membres de la C. G. T. ; ils n'aperçoivent pas les raisons que peut avoir le ministère de craindre que l'ordre soit troublé.

Nous avons pu rencontrer, cet après-midi, M. Marie, secrétaire général de l'Union des Syndicats. Souriant, il nous a dit :

— Mais cherche-t-il sa journée. Nous ne le savons pas. Nous voulons espérer que son. Notre manifestation veut être imposante. Nous exigeons aussi qu'elle soit calme. Nous avons donné des instructions en ce sens. Elles seront sûrement obéies. Si des provocations se produisent, elles ne viendront pas de nos camarades, mais de la police.

C'est donc demain la manifestation officielle de l'Union des Syndicats, et, d'après les prévisions permises, elle sera telle que la veulent les membres de la C. G. T. Elle sera imposante, croyons-nous. Sera-t-elle tumultueuse? Ceci, c'est autre chose.

PAS DE VIOLENCE

La note suivante a été rédigée pour être publiée demain matin dans la « Bataille syndicaliste » et dans l'« Humanité » :

« La Commission exécutive de l'Union des Syndicats, réunie le dimanche 30 avril pour prendre les dernières mesures en vue du 1er mai, tant pour le pointage des cartes confédérales que pour les réunions et manifestations, a rappelé à tous les délégués et chargés de besogne que, plus que jamais, devant les mesures policières annoncées, ils devaient bien dire à tous les travailleurs qui se rendront à la manifestation, que cette dernière doit être pacifique, qu'ils doivent s'abstenir de toute provocation.

La Commission exécutive déclare que d'avance elle désapprouve les actes et agissements de ceux qui tenteraient de vouloir donner à la démonstration un tout autre caractère. »

LE POINTAGE DES CHOMEURS

L'Union des Syndicats a fixé ainsi les instructions concernant les pointeurs de cartes :

« Le pointage commencera demain matin à huit heures précises, dans chaque section et sera suspendu à onze heures exactement. Le pointage sera repris à deux heures de l'après-midi pour être arrêté définitivement à six heures précises.

D'autres instructions ont été fournies aux camarades chargés de besogne. En outre de la publicité à donner aux itinéraires par les distributions de circulaires dont ils sont chargés, les camarades devront rallier les groupes et les manifestants vers les points de concentration, et de là se tenir aux débouchés, point de départ de chaque itinéraire, agir auprès de tous pour éviter les provocations et les injures.

Les chargés de besogne délégués par l'Union des Syndicats prendront la tête des cortèges et feront en route tout le nécessaire pour prévenir les incidents et les conflits que pourrait provoquer la police.

Ils écarteront de leurs rangs tout élément qui pourrait sans raison provoquer des violences.

Ils sont chargés de faciliter la concentration de deux à trois heures très précises.

Ils devront, quelle que soit la situation, aider à évacuer les places et former immédiatement les cortèges, ces derniers devant être rendus à quatre heures dans les salles de réunions. »

UNITE SYNDICALISTE

Cet après-midi, à trois heures, se sont réunis les orateurs chargés de prendre la parole dans les quarante réunions. A chacun on a remis un schéma et un ordre du jour unique, afin de donner un caractère général à la manifestation.

Les orateurs devront être aux points de concentration, avec les mêmes instructions que les chargés de besogne.

LES ECLAIREURS

Les cyclistes se réunissent ce soir. Ils seront chargés d'éclairer les itinéraires et d'aviser de suite en cas d'accidents.

Les mesures policières

ELLES SERONT TRES RIGOUREUSES

Paris, 30 avril. — De l'autre côté de la barricade, on continue à prendre des mesures sévères.

Le plan de M. Lépine est fait. Tous les détails, croit-on à la préfecture, ont été prévus, tous les endroits où l'on a l'habitude de voir des rassemblements seront occupés.

Les dernières dispositions ont été prises ce matin au cours d'une conférence qu'a eue le préfet de police avec les colonels des régiments qui sont arrivés à Paris pour coopérer au service d'ordre.

Cette conférence a commencé à onze heures. Outre les colonels et les préfets, y assistaient MM. Touny, directeur de la police municipale, Mouquin, directeur des recherches, Laurent, secrétaire général de la préfecture, et les commissaires divisionnaires, MM. Noriot, Grillières, Orsatti, Bouvier, Xavier Richard.

A Tourcoing

Le Premier Mai a été fêté à Tourcoing dimanche et très brillamment par les syndicats et le Parti socialiste.

La fête comprenait deux parties : une manifestation en ville et une conférence à la Maison du Peuple. Toutes deux ont pleinement réussi.

LA MANIFESTATION

Partie à 9 heures de la rue de la Cité, le cortège était précédé des trompettes de la Solidarité et de pancartes sur lesquelles on pouvait lire entre autres choses : Limitation de l'âge pour toucher la retraite à 55 ans ; à 65 ans, c'est la retraite des morts », etc., etc.

Jusqu'à 11 heures il parcourut diverses rues de la Ville recevant partout l'accueil le plus sympathique des personnes qui se pressaient sur les trottoirs et aux portes.

LA REUNION

Elle commença vers onze heures et demie devant 300 personnes environ.

Le citoyen Pierpont, conseiller d'arrondissement, fut désigné pour remplir les fonctions de président et on lui adjoignit comme assesseurs les citoyens Flament et Bayet.

Le citoyen Lebas, conseiller général du canton Ouest prit le premier la parole et expliqua pourquoi il est nécessaire de manifester le jour du premier mai.

Lorsque les ouvriers formulent des revendications les patrons font la sourde oreille, il est donc de plus en plus nécessaire de faire entendre ces revendications.

Il faut tout d'abord demander la loi de huit heures, car c'est la plus importante réforme qui puisse être réalisée en régime capitaliste.

C'est grâce à elle qu'il serait possible de diminuer, sinon de supprimer le chômage.

En effet, quand l'ouvrier travaille, on le force à produire des quantités énormes de marchandises, et comme avec son petit salaire le travailleur ne saurait acheter tout ce qu'il a produit, le marché est encombré et le patron licencie une partie de son personnel.

Or, le seul remède consiste dans la limitation du nombre d'heures de travail avec son corollaire indispensable : le minimum de salaire.

On s'est moqué des socialistes lorsqu'ils formulèrent cette demande. On parla d'utopie, mais on doit aujourd'hui convenir que cette limitation devient une nécessité.

Utopie aussi, ont crié les capitalistes, « le minimum de salaire ». Lebas montre que rien n'est au contraire plus facilement réalisable.

Les capitalistes ont bien exigé du gouvernement un minimum d'intérêt pour les actionnaires des compagnies de chemin de fer, pourquoi donc l'ouvrier ne pourrait-il avoir droit à un minimum de salaire lui assurant un minimum de bien-être ?

C'est si possible que ce minimum de salaire existe dans certaines provinces belges.

Du reste, si c'était impossible, ce serait la condamnation de la société dans laquelle nous vivons, car cela prouverait que l'ouvrier ne peut être assuré d'avoir ce qui lui est strictement indispensable pour subsister.

Enfin, cette année, le 1er Mai doit être pour les ouvriers le jour où ils réclameront des améliorations à la loi des retraites avant même qu'elle n'ait été appliquée, car cette loi baclée avant les élections et en vue des élections est une loi mal faite.

Son vice essentiel est la retenue sur les salaires. C'est contre elle surtout que les travailleurs doivent protester, car l'accepter serait dire qu'on peut encore réduire des salaires qui ne permettent pas à l'ouvrier de vivre.

On a dit qu'il y avait dans ce versement une question de dignité pour l'ouvrier. C'est là un raisonnement de bourgeois.

On doit trouver l'argent nécessaire pour donner à ceux qui ont peiné toute leur vie le pain dont ont besoin leurs vieux jours. On doit trouver cet argent sans faire aucun prélèvement sur leurs salaires.

Ce ne sera pas bien difficile. Ceux qui prélèvent tous les ans des centaines de millions pour les œuvres de destruction pourront bien trouver s'ils le veulent les 85 millions nécessaires pour les retraites ouvrières.

Jusqu'à ce que ce soit fait il faut continuer la protestation.

DISCOURS DE RENARD

Le citoyen Renard, secrétaire de la Fédération textile, devant traiter plus particulièrement la question des retraites ouvrières : il l'a fait avec cette compétence que tout le monde lui reconnaît pour tout ce qui intéresse le monde du travail et cette verve qui le caractérise.

Ce n'est pas contre la loi que les socialistes protestent, dit-il, c'est contre l'impôt levé sur des salaires déjà insuffisants.

La fédération nationale du textile a décidé de protester contre les versements ouvriers, contre l'âge de la retraite et contre la destination des fonds que l'on voudrait remettre entre les mains des requins de la finance pour qu'ils s'en servent à leur profit, pour des travaux à eux profitables.

Pour ces travaux, s'ils n'ont pas d'argent, qu'ils aillent chercher les 17 milliards emportés en Russie pour soutenir un régime qui est la honte de la civilisation.

La loi sur les retraites ouvrières contient des monstruosités. Pressés de la voter, les législateurs n'ont pas réfléchi qu'ils allaient faire verser 9 francs à celui qui ne gagne que 400 à 500 francs par an comme à celui qui en gagne 3.000.

De plus, c'est au moment où tous les objets de consommation augmentent que l'Etat fait un prélèvement sur des salaires déjà insuffisants.

Jules Guesde s'est élevé à la Chambre contre cette prétention de prendre l'argent nécessaire sur 4 millions 500.000 familles possédant de 1 à 500 francs et sur 5.267.542 familles ne possédant pas un rouge liard, alors que 250.000 familles possèdent 110 milliards à elles seules.

C'est là, a-t-il dit, qu'il faillait prendre les 85 millions nécessaires chaque année pour supprimer le prélèvement sur les salaires.

Il serait resté à ces familles une rente de 3 milliards 5 millions, ce qui est encore un beau denier.

Il est regrettable que la Chambre n'ait pas voté l'amendement de l'apôtre du socialisme; elle sera sans doute obligée de le faire un jour.

En attendant les ouvriers seront forcés de verser, mais ils devront protester chaque fois qu'ils en trouveront l'occasion.

Ils devront aussi entrer dans les commissions pour surveiller l'emploi des fonds qu'on pourra peut-être affecter à la construction de logements sains pour la classe ouvrière.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est ensuite adopté à l'unanimité :

« Les travailleurs de Tourcoing, réunis au nombre de 300, le dimanche 30 avril, salle de la Maison du Peuple, après avoir entendu les camarades V. Renard et Jean Lebas, sur la question des retraites dites « ouvrières et paysannes » et du Premier Mai :

Déclarent protester énergiquement contre les prélèvements imposés par la loi sur les salaires ouvriers ;

Ils protestent d'autant plus que d'une part, cet impôt vient les frapper au moment où la cherté des choses nécessaires à la vie atteint les petits salariés d'une façon abominable ; que d'autre part, plus de 90 % des ouvriers seront morts avant de bénéficier de leur retraite, après avoir versé pendant plus de 40 et 50 ans, leurs 9 francs chaque année.

Ils demandent que le Parlement abaisse l'âge d'entrée en jouissance à 55 ans d'abord, et à bref délai supprime les versements par le vote de la proposition du citoyen J. Guesde, qui indiqua avec 152 de ses collègues, que les ressources destinées aux retraites devaient être prises sur les successions dépassant 100.000 francs.

DANS LA RÉGION

A VALENCIENNES. — Syndicat des métallurgistes : à 3 heures, au Bar Vauban, conférence avec le concours du citoyen Trocme et d'orateurs de la Fédération des métaux.

A 6 heures, au Café Gantois, réunion du syndicat des coiffeurs-parfumeurs de la région.

— Les membres du syndicat des ouvriers du bâtiment de Valenciennes sont prévenus qu'une permanence sera établie aujourd'hui lundi, 1er mai, de 9 à 11 heures et de 3 à 5 heures, au siège, chez Dufour, 104, rue du Quesnoy, pour pouvoir y faire apposer le cachet certifiant qu'ils ont chômés ce jour.

ABSCON. — A 10 heures, vins d'honneur offerts aux travailleurs au siège du syndicat des mineurs.

A 10 heures et demie, conférence par les citoyens Bexant, secrétaire général, et Cauwin, membre du comité fédéral.

A midi, manifestation.

De 3 à 7 heures, réjouissances publiques.

A 8 heures, bal.

BRUAY. — Distribution de pain aux indigents.

Les bureaux de la mairie seront fermés toute la journée.

DENAIN. — Tir à la cible de 7 heures à 11 heures. A midi, distribution des prix.

A 11 heures, au salon du syndicat central, conférence publique par les citoyens Colly, député de Paris ; Bach, du syndicat de la métallurgie, et Lefebvre François, du syndicat des mineurs.

A 2 heures et demie, place de la Mairie, lutte de jeu de balle entre Anzin (Deham) et Denain (Marchand-Claessens).

A 7 heures, grande manifestation avec le concours de la Fanfare ouvrière et des organisations syndicales. Assemblée rue de Douai, à proximité de la fosse Renard.

La dislocation se fera à la mairie.

A 9 heures, bals populaires sur les places de la Mairie, Gambetta et Bauduin.

CONDE. — A 8 heures, au salon Clairon, soirée artistique et conférence. Seuls les membres du Parti et leur famille pourront y assister.

FRESNES. — Une manifestation partira à 2 heures d'Escautpont (route Nationale) et parcourera les principales artères de la commune.

ONNAING. — Manifestation organisée par le P. S. et les syndicats. Départ à deux heures précises de la place Voltaire.

Au salon Duée Cazin, à Quarouble, conférence par les citoyens Ruer, Plichon, Verdavaine, Duée et Melin, ancien député.

SAINT-AMAND. — A deux heures et demie, cortège syndical.

A 4 heures, salle de la Bourse du travail, et à six heures, Salon Amandinois, réunions publiques avec les citoyens Durre, conseiller général ; Lapierre, délégué de la Fédération des métaux, et O. Deguise, délégué fédéral.

A Dunkerque

Dunkerque, 30 avril. — Les ouvriers des divers syndicats se sont livrés aujourd'hui à une grande manifestation contre la loi des retraites ouvrières.

Ils ont parcouru la ville précédés par une musique et par des jeunes gens qui portaient des pancartes avec des inscriptions de protestation contre la loi.

Merthein, secrétaire de la Fédération des ouvriers en métaux a fait ensuite une conférence.

A THIANT

Tragique accident

UN CORDONNIER SE NOIE DANS UN PUITS

Henri Brassely, cordonnier à Thiant, vient de trouver la mort dans des circonstances particulièrement tragiques.

Vers sept heures un quart du soir, M. Brassely, qui était également barbier, venait de raser un client. Il se rendit dans sa cour pour puiser de l'eau dans un puits.

Comme il tardait à rentrer et que les clients s'impatientaient, Mme Brassely se mit à sa recherche.

Près du puits, elle remarqua le vase dans lequel le barbier devait mettre son eau.

Aussitôt elle craignit un accident et se précipita près du puits au dessus duquel elle se pencha appelant éperdument son mari. A ses cris, ne répondit qu'une faible plainte.

Il n'y avait plus aucun doute. M. Brassely était tombé accidentellement dans le puits.

Des voisins accoururent aux appels de la malheureuse femme qui s'était évanouie.

A l'aide d'une échelle, M. Séraphin Cythère, ajusteur, et M. Paul Lefebvre, entrepreneur de maçonnerie, descendirent dans le puits.

Après quelques instants de recherches, ils retrouvèrent le corps de M. Brassely. Celui-ci avait la tête enfoncée dans la vase du fond et les jambes en l'air.

Les deux courageux sauveteurs remontèrent alors le corps de l'infortuné cordonnier. M. le docteur Dorvaux lui prodigua tous les soins que semblait devoir nécessiter son état.

Malheureusement, ils furent inutiles. Brassely avait déjà succombé à l'asphyxie. Dans sa chute, Brassely a dû également se briser la colonne vertébrale.

Le malheureux sera sans doute tombé en voulant remettre la chaîne qui était sortie du moulinet. Pour cela, il dut monter sur le bord du puits. S'étant trop penché, il aura perdu l'équilibre.

Brassely, âgé de 42 ans, était marié et père de deux enfants.

A Hannescamps

Précocès incendiaires

Les jeunes Robert Jacquier, 10 ans, enfant assisté de la Seine, et Jean-Baptiste Lenglet, même âge, demeurant tous deux à Montigny-au-Bois, entrèrent chez M. Deruy Joseph, cultivateur à Hannescamps, et demandèrent du pain. M. Deruy étant absent, Alexandre Liaume, 10 ans, enfant assisté de la Seine, qui demeure chez le cultivateur, refusa et répondit qu'on ne faisait pas l'aumône.

Jacquier et Lenglet, après avoir menacé Liaume de mettre le feu à la maison, pénétrèrent dans une grange et jetèrent des allumettes sur de la paille. Liaume voulut éteindre le feu mais les jeunes incendiaires l'en empêchèrent en le frappant.

Puis ils s'éloignèrent en disant à Liaume : « Si tu nous dénonces, nous dirons que c'est toi. »

L'incendie put heureusement être éteint. Quatorze cent bottes de paille ont été brûlées ou endommagées par l'eau.

Les deux gamins, qui ont avoué, ont été laissés en liberté provisoire, vu leur jeune âge.

A LILLE

Dans les P. T. T.

Voici les résultats des élections pour la commission extra-parlementaire qui ont eu lieu dimanche à Lille :

AGENTS

Inscrits, 602. — Votants, 565. — Blancs et nuls, 121. — Divers, 27.

Liste de l'Association générale des agents des P. T. T. :

Dupont, 429. — Provost, 434. — Pelatan, 428. — Montbrand, 432. — Subra, 427.

Si l'on tient compte que les Associations dissidentes : A. G. des Inspecteurs, A. G. des receveurs, ont donné comme mot d'ordre de voter blanc, c'est un résultat excellent pour l'A. G. des agents.

LISTE DU PERSONNEL FEMININ

Inscrits, 712. — Votants, 623. — Blancs et nuls, 49. — Divers, 28.

Liste de l'Association Générale :

Mme Ciret, 442. — Mlle Thomas, 460. — Mme Chancerelle, 459.

Liste dissidente :

Mme Puissant, 116. — Mme Toussaint, 100. — Mme Valadier, 93.

N. B. — Les dirigeants des Associations Inspecteurs-Receveurs avaient donné comme mot d'ordre de voter pour la liste dissidente.

SOUS-AGENTS

Inscrits, 1461. — Votants, 1368. — Blancs et nuls, 23. — Divers, 138.

Liste du Syndicat des Sous-Agents :

Bordères, 575. — Pangrani, 579. — Florentin, 573. — Jaboin, 575. — Coureau, 581.

Liste de l'A. G. des Sous-Agents (jaune) :

Langrée, 659. — Roblet, 653. — Bladinières, 659. — Sauvanet, 666. — Peverello, 650.

Liste des ruraux :

Blein, 94. — Didier, 102. — Ordonneau, 92. — Jeneix, 102. — Chavard, 92.

N. B. — Il y a lieu de remarquer les progrès obtenus par le Syndicat des Sous-Agents qui dans le Nord voit son nombre de voix augmenté de plus de 350.

OUVRIERS

Inscrits, 144. — Votants, 135. — Blancs et nuls, 6. — Divers, 37.

Liste du Syndicat des Ouvriers :

Pauron, 117. — Bousch, 126. — Gaté, 115. — Eugène, 115. — Thierart, 114.

A BOULOGNE-SUR-MER

Un homme broyé par un rapide

Samedi, vers dix heures du soir, un terrible accident s'est produit au passage à niveau de la rue Montataire, sur la ligne de Paris à Calais.

Le garde-barrière Louis Codron, âgé de 36 ans, domicilié à Brenouille, était de service quand passa l'express Paris-Calais. On ne sait encore comment l'accident est arrivé, toujours est-il que lorsque l'express fut passé, son compagnon ne le revit plus à son poste habituel. Il fit des recherches et découvrit des débris humains épars sur la voie, le pauvre Codron avait été tamponné par l'express et réduit en bouillie.

La terrible nouvelle a été transmise à Mme Codron avec tous les ménagements possibles en pareil cas. La pauvre femme reste veuve avec cinq enfants.

Dernière Heure

La France au Maroc

LES OPERATIONS DE LA COLONNE VOLANTE

Tanger, 30 avril. — Un radiotélégramme de Rabat signale que le premier échelon de la colonne volante campé à Kenitra attend, pour poursuivre sa marche, des approvisionnements qui lui parviendront par Mehedia.

Les autres échelons rejoignent graduellement.

Les autorités militaires ont installé un poste volant de télégraphe sans fil à Kenitra.

La colonne a emporté un poste portatif qui lui permettra de se tenir pendant sa marche sur Fez en communication constante avec le télégraphe chérifien de Rabat. Dès le directeur, un français, M. Biarnay, a mis le poste à l'entière disposition du général.

Election Sénatoriale de Maine-et-Loire

Paris, 30 avril. — Inscrits : 918. — Votants : 941.

MM. Fabien Cesbron, ancien député, conservateur	611 Elu
le docteur Hacque, rép. rad.	274
Marcheteau, libéral	41
le duc de Caylus	3
Divers	3
Bulletins blancs	9

Il s'agissait de remplacer le comte de La Bourdonnaye, sénateur, conservateur, décédé.

M. Ch. Dumont aux Sables-d'Olonne

Les Sables-d'Olonne, 30 avril. — M. Charles Dumont, ministre des travaux publics, accompagné de M. Le Troquer, chef de son cabinet, est arrivé ce matin à 8 heures 30 aux Sables-d'Olonne.

Le ministre a inauguré dans la matinée un nouvel hôpital et le monument élevé par la ville à la mémoire de M. Godet, ancien maire républicain des Sables.

A midi et demi, M. Charles Dumont a présidé un banquet qui lui était offert par les Comités républicains et il a prononcé à cette occasion un discours politique.

Toutefois, le ministre des travaux publics s'est interdit de parler en son discours de la question pendante de la réintégration des cheminots révoqués. M. Charles Dumont estime, en effet, qu'il appartient d'abord au conseil des ministres d'en délibérer et à la Chambre des députés de la discuter publiquement.

Le roi des Belges à Londres

Londres, 30 avril. — Le roi des Belges est arrivé à 6 h. 30 ce matin.

Par suite de l'heure matinale, personne ne se trouvait à la gare. Le souverain s'est rendu directement à son hôtel.

L'état de la reine continue à être satisfaisant.

Le séjour des souverains durera deux ou trois jours.

La Crise Champenoise

UNE MANIFESTATION DES VIGNERONS AUBOIS

Troyes, 30 avril. — Deux mille vignerons répondant à l'appel du Comité de Bar-sur-Aube, se groupaient à trois heures, sous la pluie, faubourg Croffort, avec des pancartes et des drapeaux rouges.

Ils ont ensuite défilé en ville aux accents de l'Internationale des vignerons, jouée par la musique.

A 4 heures, une réunion publique a été tenue sous la halle. Plusieurs discours ont été prononcés. Des fleurs ont été offertes à Checq, et un ordre du jour a été voté, renouvelant les pouvoirs du Comité central.

La sortie s'est effectuée sans incident.

GRAVES INCIDENTS

TERRIBLE MELEE ENTRE SOLDATS ET VIGNERONS. — NOMBREUX BLESSES

UN COLONEL MALMENE PAR LES MANIFESTANTS

Troyes, 30 avril. — Des incidents graves se sont produits dans la soirée à Bar-sur-Aube.

Bar-sur-Aube, 30 avril. — C'est à l'issue du meeting que des incidents se sont produits. Un groupe de manifestants est venu conspuer le préfet, qui se tenait en permanence sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les troupes, fantassins et cavaliers, sont alors intervenues : elles ont été accueillies à coups de bêches dites « fousseur ». Des chevaux ont été blessés par ces instruments.

Une terrible mêlée s'engagea. La gendarmerie procéda à plusieurs arrestations.

Une demi-heure plus tard, un autre groupe de manifestants se ruait sur un barrage de dragons. Il y eut une nouvelle bagarre au cours de laquelle le colonel de Mitry, du 22e dragons, tomba de cheval et se contusionna.

Des soldats, des femmes furent foulés aux pieds. Il y eut quelques blessés de part et d'autre.

L'ordre a pu être enfin rétabli vers 3 heures.

Les drames de la Mine

DEUX TUES. — QUINZE BLESSES

Bruxelles, 30 avril. — Un terrible accident s'est produit ce matin au charbonnage du Sac, à Wasmes, près de Mons.

Une cage dans laquelle avaient pris place dix-sept ouvriers qui remontaient au jour a buté contre la poulie avec une telle violence que deux ouvriers ont été tués et que les quinze autres ont été blessés.

Le retour de M. Fallières

Paris, 30 avril. — M. Fallières, président de la République, est rentré de Tunisie par train spécial. Parti de Marseille hier soir à 4 h. 7, il est arrivé ce matin à 9 h. 15 en gare de Lyon.

Quelen, et il se fit conduire au galop chez le comte Rappt.

Si comédien que fût le nouveau pair de France, il ne put dissimuler que bien péniblement le profond ennui que lui causait la visite de Monseigneur Coletti. Celui-ci remarqua le froncement de sourcils du comte ; mais il ne sembla ni s'en formaliser ni s'en étonner. Il salua respectueusement le comte, qui s'efforça de lui rendre un salut de la même espèce.

Une fois assis, l'évêque sembla recueillir, méditer et peser les paroles qu'il allait dire. M. Rappt, de son côté, garda le silence. Si bien que, quoique en présence depuis quelques instants, ils n'avaient pas encore échangé un mot quand Bordier, le secrétaire de M. Rappt, entra tenant à la main une lettre qu'il remit au comte ; après quoi, il sortit de l'appartement.

— Voici une lettre qui ne pouvait arriver plus à propos, dit le pair de France en montrant à l'évêque le timbre et l'enveloppe.

— C'est une lettre de Rome, dit en rougissant de plaisir monseigneur Coletti, dont les yeux paraissaient vouloir dévorer la lettre.

— En effet, monseigneur, c'est une lettre de Rome, dit le comte ; et, à en juger par le cachet ajouta-t-il en tournant l'enveloppe, c'est une lettre du Saint-Père.

L'évêque se signa, et M. Rappt sourit imperceptiblement.

— Me permettez-vous de décacheter la lettre de notre saint-père ? demanda celui-ci.

— Faites, faites, monsieur le comte, se hâta de répondre l'évêque.

M. Rappt ouvrit la lettre et la lut rapidement des yeux, pendant que monseigneur Coletti, fixant sur la sainte missive un regard ardent, était en proie à la fiévreuse perplexité des condamnés écoutant la lecture de leur jugement.

Soit que la lettre fût longue ou difficile à comprendre, soit que le pair de France eût un méchant plaisir de prolonger l'émotion de l'évêque, M. Rappt resta si longtemps absorbé dans sa lecture que monseigneur Coletti crut devoir en faire l'observation.

— L'écriture de Sa Sainteté est très difficile à lire, dit-il pour entrer en matière.

— Mais non, je vous assure, répondit le comte Rappt en lui tendant la lettre ; lisez vous-même.

L'évêque la saisit avidement et la lut tout entière d'un seul regard. Elle était brève, et pourtant fort expressive. C'était un refus clair, net, simple, positif de faire quoi que ce fût pour un homme dont les façons d'être appelaient à grands cris les sévérités de la cour de Rome.

Monseigneur Coletti pâlit, et, rendant la lettre au comte :

— Monsieur le comte, dit-il, est-ce trop vous demander que de réclamer votre appui en cette malheureuse conjoncture ?

— Je ne vous comprends pas, monseigneur.

— On m'a visiblement desservi.

— C'est probable.

— On m'a calomnié.

— Peut-être.

— Quelqu'un a cusé du crédit qu'il avait près de Sa Sainteté pour me perdre dans son esprit.

— Je le pense comme vous.

— Eh bien, monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous prier d'user de toute votre influence, et elle est incommensurable, pour me faire rentrer en grâce.

— C'est impossible, dit sèchement le pair de France.

— Rien n'est impossible à un homme de votre génie, monsieur le comte, objecta l'évêque.

— Un homme de mon génie, monseigneur, ne se brouille jamais, quoi qu'il arrive, avec la cour de Rome.

— Même pour un ami ?

— Même pour un ami.

— Même pour sauver un innocent ?

— L'innocence porte en soi son propre salut, monseigneur.

— Ainsi, dit l'évêque en se levant et en regardant le comte d'un œil haineux, vous prétendez ne pouvoir rien pour moi ?

— Je ne prétends pas, monseigneur, j'affirme.

— En un mot, vous refusez absolument de vous entremettre pour moi ?

— Je refuse positivement, monseigneur.

— C'est la guerre que vous cherchez ?

— Je ne la cherche ni ne la fuis, monseigneur ; je l'accepte et je l'attends.

— A bientôt donc, monsieur le comte ! dit l'évêque en s'éloignant brusquement.

— Quand vous voudrez, monseigneur, répondit le comte en souriant.

— C'est toi qui l'auras voulu, murmura sourdement l'évêque en regardant d'un œil menaçant le pavillon du comte.

Et il sortit plein de fiel et de haine, et roulant dans sa tête mille projets de vengeance contre son ennemi.

Arrivé chez lui, son parti était pris ; son moen de vengeance était trouvé. Il se dirigea vers son cabinet de travail et prit dans un des tiroirs de son bureau un papier qu'il déplia rapidement.

C'était la promesse écrite par le comte Rappt, quelques heures avant l'élection, de faire nommer, s'il devenait ministre, monseigneur Coletti archevêque.

Monseigneur Coletti sourit d'un air diabolique en lisant cet écrit. Gœthe, en le voyant ainsi sourire, eût reconnu l'incarnation de son Méphistophélès. Il replia la lettre et, la fourrant dans sa poche, il descendit rapidement les marches de l'escalier, sauta dans sa voiture, et se fit conduire au ministère de la guerre, où il demanda le maréchal de Lamothe-Houdan.

Au bout de quelques instants, un huissier vint lui annoncer que le maréchal l'attendait.

Le maréchal de Lamothe-Houdan n'était pas, tant s'en faut, un diplomate de la force de son gendre, et encore moins un hypocrite de la trempe de monseigneur Coletti ; mais il avait une qualité qui suppléait à l'hypocrisie et à l'astuce. Son habileté à lui était sa franchise ; sa force, c'était sa droiture. Il ne connaissait l'évêque que comme le confesseur et le directeur de sa femme. Mais, de ses menées politicoreligieuses, de ses travaux souterrains pour l'ordre, de ses faits et gestes scandaleux connus publiquement, il ne savait absolument rien, tant sa haute loyauté, toute grande ouverte au bien, était hermétiquement fermée au mal.

Il accueillit donc l'évêque comme un prêtre entre les mains duquel était déposé le précieux dépôt de la conscience de sa femme ; il le salua respectueusement, et, approchant un fauteuil, il lui fit signe de s'asseoir.

— Pardonnez-moi, monsieur le maréchal, dit l'évêque, devenir vous déranger au milieu de vos importants travaux.

— J'ai trop rarement l'occasion de vous voir, monseigneur, répondit le maréchal, pour ne pas l'accepter avec empressement lorsqu'elle se présente. A quel heureux hasard dois-je l'honneur de votre visite ?

— Monsieur le maréchal, dit l'évêque, je suis un honnête homme.

— Je n'en doute pas, monseigneur.

— Je n'ai jamais fait de mal, et je n'en voudrais faire à personne au monde.

— J'en suis certain.

— Tous mes actes sont là pour répondre de la pureté de ma vie.

— Vous êtes le confesseur de madame la maréchale, monseigneur ; je n'en dirai pas davantage.

— Eh bien, précisément, monsieur le maréchal, et c'est justement parce que je suis le confesseur de Mme de Lamothe-Houdan que j'ai l'honneur de vous demander un entretien.

— Que diriez-vous, monsieur le maréchal, si vous apprenez tout à coup que le confesseur de votre vertueuse épouse est un être haissable et méchant, sans honneur et sans vergogne : un scélérat souillé des plus affreuses iniquités ?

— Je ne vous comprends pas, monseigneur.

— Que diriez-vous si celui qui vous parle était le pécheur le plus pervers, le plus éhonté, le plus dangereux de toute la chrétienté ?

— Je lui dirais, monseigneur, que sa place n'est pas auprès de ma femme, et, s'il insistait, je le mettrais à la porte par les deux épaules.

— Eh bien, monsieur le maréchal, celui dont je vous parle, s'il n'est pas un profond scélérat, est accusé de l'être, et c'est à vous, la loyauté et l'honneur en personne, que je viens demander justice.

— Si je vous entends bien, monseigneur, vous êtes accusé de je ne sais quelle faute, et vous vous adressez à moi pour obtenir réparation de votre injure. Malheureusement, monseigneur, et je le regrette vivement, je ne puis rien. Si vous étiez militaire, ce serait différent ; mais vous êtes ecclésiastique. C'est au ministre des cultes qu'il faut en référer.

— Vous ne me comprenez pas, monsieur le maréchal.

— En ce cas, expliquez-vous plus clairement.

— J'ai été accusé, calomnié auprès du saint-père par un membre de votre famille.

— Par qui donc ?

— Par votre gendre.

— Le comte Rappt ?

— Oui, monsieur le maréchal.

— Mais quel rapport peut-il exister entre le comte Rappt et vous, et pourquoi vous aurait-il calomnié ?

— Vous connaissez, monsieur le maréchal, la toute-puissance du clergé sur l'esprit de la bourgeoisie ?

— Oui ! murmura le maréchal de Lamothe-Houdan du ton dont il aurait dit : « Hélas ! je ne la connais que trop ! »

— Au moment des élections, poursuivit l'évêque, le clergé a sué de tout le crédit que lui accorde la confiance publique pour faire arriver à la Chambre les candidats de Sa Majesté. Un des membres du clergé, auquel une vie irréprochable, plutôt qu'un vrai mérite, a donné une vaste influence sur les élections de Paris, c'est moi, Excellence, c'est votre humble, respectueux et dévoué serviteur.

— Mais je ne vois pas, dit le maréchal qui commençait à s'impatienter, quel rapport il y a entre les calomnies dont vous êtes l'objet, les élections et mon gendre.

— Un rapport intime, direct, monsieur le maréchal. En effet, l'avant-veille des élections, M. le comte Rappt est venu me trouver et m'offrir, si je pouvais à le faire nommer, l'archevêché de Paris, en cas que la maladie de monseigneur l'archevêque fût mortelle, ou tout autre archevêché vacant dans le cas où monseigneur en reviendrait.

— Et ! dit le maréchal d'un air de dégoût ; voilà une vilaine proposition, un ignoble trafic.

(A suivre.)

BAPTEME DELEPOUL-HAUT
Dimanche le même
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE, Rue Nationale, 89, LILLE